



TENDER ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 21, 2023

Page 1 of 5

ADDENDUM No. 7

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

The closing date of this tender has been postponed to May 1st, 2023, at 3:00 pm (EDT).

Documents published separately under Bidding details Section:

1. A Revised Form of Tender is published separately. This revised form must be used to submit your financial proposal.
2. The minutes of the site visit dated April 19, 2023.

Q1. In the Invitation to Tender documents, Section 013543 Part 3.4, it states "all the stumps within remediation limit needs to be removed". It does not state whose responsibility it is to remove the tree stumps, if it's included under this contract, or if it is included which item it is to be paid under. Due to the amount of tree stumps to be removed, we should be provided a quantity to quote as it is quite a difference in the tree stump removal operation & disposal fees then excavation & disposal of contaminated soils. Could you please add an item to the unit price table for tree stump removal & disposal with an assigned quantity to ensure this

ADDENDA À LA SOUMISSION

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 21 avril 2023

Page 1 de 5

ADDENDA no. 7

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

La date de clôture de cet appel d'offres a été reportée au 1^{er} mai 2023 à 15h00 (HAE).

Documents publiés séparément sous la section Détails de l'offre :

1. Un Formulaire de soumission révisé est publié séparément. Ce formulaire révisé doit être utilisé pour soumettre votre proposition financière.
2. Le procès-verbal de la visite de site datée du 19 avril 2023

Q1. Dans les documents d'appel d'offres, section 013543, partie 3.4, il est indiqué que "toutes les souches se trouvant dans la limite de remédiation doivent être enlevées". Il n'est pas précisé qui est responsable de l'enlèvement des souches, si cette tâche est incluse dans le contrat ou, si elle l'est, sous quelle rubrique elle doit être payée. Compte tenu de la quantité de souches à enlever, il faudrait nous fournir une quantité à chiffrer, car les frais d'enlèvement et d'élimination des souches sont très différents de ceux de l'excavation et de l'élimination des sols contaminés. Pourriez-vous ajouter un article au tableau des prix unitaires pour l'enlèvement et l'élimination des souches d'arbres, avec une quantité attribuée, afin que cet article puisse faire

CONTRACT ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 21, 2023

Page 2 of 5

ADDENDUM No. 7

ADDENDA AU CONTRAT

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 21 avril 2023

Page 2 de 5

ADDENDA no. 7

item can be bid fairly between all parties participating in this Invitation to Tender?

A1. Tree stumps within the work area are assumed to have contaminated soil around the root system and therefore must be excavated and disposed of by the Contractor with the soil as contaminated material. The cost to excavate, transport and dispose of the tree stumps shall be included in Items No. 4, sub-items No. 4.1 and 4.2 of Section 00300, as applicable. For costing purposes, there were 112 trees removed that had a trunk diameter of more than 10 cm diameter at breast height.

Q2. Form of Tender under Geotextile measurement for pay is Lump Sum, however in the Pay Item Description measurement of payment will be for square meter placed. Considering the inability to determine this area, please have the form of tender revised to match the Pay Item Description.

A2. Form of Tender Item 5, sub-item 5.5 (Geotextile) has been changed from a lump sum unit to a unit rate item with units measured in square metre with an estimated quantity of 400 m².

Q3. The removal drawings identify items such as hydro poles, catch basins, manholes, watermain, electrical boxes, water fountain, access panel, bell line, & chain link fence, however the unit price table does not offer a location or item specific for payment. Also, removals are shown outside of the work area, please confirm these removals are required & to

l'objet d'une offre équitable entre toutes les parties participant à cet appel d'offres?

R1. Les souches d'arbres dans la zone de travail sont supposées avoir un sol contaminé autour du système racinaire et doivent donc être excavées et éliminées par l'entrepreneur avec le sol en tant que matériau contaminé. Le coût de l'excavation, du transport et de l'élimination des souches d'arbres sera inclus dans les articles n° 4, sous-articles n° 4.1 et 4.2 de la section 00300, selon le cas. Pour les fins du calcul des coûts, 112 arbres ont été enlevés dont le diamètre du tronc était supérieur à 10 cm à hauteur de poitrine.

Q2. Le Formulaire d'appel d'offres pour le géotextile prévoit une somme forfaitaire, mais dans la description de l'élément de paiement, la mesure du paiement se fera au mètre carré placé. Compte tenu de l'impossibilité de déterminer cette superficie, veuillez faire réviser le formulaire d'offre pour qu'il corresponde à la description de l'élément de paiement.

R2. L'article 5, sous-article 5.5 (géotextile) du Formulaire d'appel d'offres est passé d'une unité forfaitaire de puisard à un article à taux unitaire dont les unités sont mesurées en mètres carrés, avec une quantité estimée à 400 m².

Q3. Les plans d'enlèvement identifient des éléments tels que des poteaux électriques, des bouches d'égout, des regards, des conduites d'eau, des boîtiers électriques, des fontaines, des panneaux d'accès, des cloches et des clôtures à mailles losangées, mais le tableau des prix unitaires ne propose pas d'emplacement ou d'élément spécifique pour le paiement. Des enlèvements sont également indiqués à l'extérieur

CONTRACT ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 21, 2023

Page 3 of 5

ADDENDUM No. 7

ADDENDA AU CONTRAT

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 21 avril 2023

Page 3 de 5

ADDENDA no. 7

what depth we should assume (sanitary service, storm service, water valve, etc).

A3. "An additional pay item 4.6 for Removals and Protection of Infrastructure has been added to the Form of Tender as a lump sum unit. This item shall reflect all effort required to protect infrastructure within the remedial limits and the effort to remove and dispose of the infrastructure items from within the remediation area as shown on the Contract Drawings (no removals are required outside the remediation area). Note that Item 4.1 no longer includes this effort noting that buried concrete foundation and building elements are not considered infrastructure and remain within item 4.1.

The depth of the sanitary and storm sewer to be protected in the southwest of the remediation area is 2 meters and greater and is trenched into the bedrock surface. The depth of the watermain to be protected is unknown as the site elevations have changed since its installation. The contractor is responsible for confirming the depth to all utilities to be protected. "

Q4. Please confirm if the watermain bypass system is required or if the contractor can protect existing system. If the bypass supply system is required, please advise on the size of watermain required to service the fire system to the East side.

de la zone de travail, veuillez confirmer que ces enlèvements sont nécessaires et jusqu'à quelle profondeur nous devons supposer (service sanitaire, service pluvial, vanne d'eau, etc.).

R3. "Un article de paiement supplémentaire 4.6 pour l'enlèvement et la protection des infrastructures a été ajouté au Formulaire d'appel d'offres sous la forme d'un montant forfaitaire. Ce poste doit refléter tous les efforts nécessaires pour protéger l'infrastructure dans les limites de l'assainissement et les efforts pour enlever et éliminer les éléments d'infrastructure à l'intérieur de la zone d'assainissement comme indiqué sur les dessins du contrat (aucun enlèvement n'est nécessaire à l'extérieur de la zone d'assainissement). Il convient de noter que l'article 4.1 ne comprend plus cet effort, étant donné que les fondations en béton enterrées et les éléments de construction ne sont pas considérés comme des infrastructures et restent inclus dans l'article 4.1.

Les égouts sanitaires et pluviaux à protéger dans le sud-ouest de la zone de réhabilitation ont une profondeur de 2 mètres ou plus et sont creusés dans la surface du substratum rocheux. La profondeur de la conduite d'eau principale à protéger est inconnue car les élévations du site ont changé depuis son installation. L'entrepreneur est responsable de la confirmation de la profondeur de tous les services publics à protéger. "

Q4. Veuillez confirmer si le système de dérivation de la conduite principale est nécessaire ou si l'entrepreneur peut protéger le système existant. Si le système de dérivation est nécessaire, veuillez indiquer la taille de la conduite principale nécessaire pour desservir le système d'incendie du côté est.

CONTRACT ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 21, 2023

Page 4 of 5

ADDENDUM No. 7

ADDENDA AU CONTRAT

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 21 avril 2023

Page 4 de 5

ADDENDA no. 7

A4. The Contractor shall protect the existing system. However as per Item 1.7.7.1 of Section 011100 of the specifications, the Contractor will be responsible for installing and maintaining a bypass supply in the event the watermain is damaged during the remedial work. The watermain is 250 mm.

Q5. Is the watermain owned by the City of Ottawa, if so who is responsible for the City of Ottawa Drinking Water Permit. If a Drinking Water Permit is issued can an allowance be added to the Unit Price Table for this item.

A5. The water line is privately owned by the NCC after leaving Middle Street and is not used as a potable water supply. No permits should be required.

Additional Information:

1. A previously unidentified groundwater monitoring well has recently been identified on the site. The new well has a flush mounted well casing and is located in the grass area south of the one well that is identified in the contract documents. The bidders are requested to add an additional well to Item No. 2, Sub-item 2.1 (Monitoring Well Abandonment) in Section 00300 of the specifications. The well construction details are not available but can be assumed to be less than 6 m in depth and consist of a 50 mm diameter casing or less.

R4. L'entrepreneur doit protéger le réseau existant. Cependant, conformément à l'article 1.7.7.1 de la section 011100 des spécifications, l'entrepreneur sera responsable de l'installation et du maintien d'une alimentation de dérivation au cas où la conduite principale serait endommagée pendant les travaux de remise en état. La conduite principale mesure 250 mm.

Q5. La conduite principale appartient-elle à la Ville d'Ottawa? Dans l'affirmative, qui est responsable du permis d'eau potable de la Ville d'Ottawa ? Si un permis d'eau potable est délivré, une allocation peut-elle être ajoutée au tableau des prix unitaires pour cet article ?

R5. La conduite d'eau est la propriété privée de la CCN après avoir quitté la rue Middle et n'est pas utilisée comme source d'eau potable. Aucun permis ne devrait être nécessaire.

Informations Additionnelles :

- 1 Un puit de surveillance des eaux souterraines, qui n'avait pas été identifié auparavant, a récemment été repéré sur le site. Le nouveau puit est équipé d'un tubage encastré et est situé dans la zone herbeuse au sud du puit identifié dans les documents contractuels. Il est demandé aux soumissionnaires d'ajouter un puit supplémentaire à l'article n° 2, sous-article 2.1 (Abandon du puit de surveillance) de la section 00300 des spécifications. Les détails de la construction du puit ne sont pas disponibles, mais on peut supposer que sa profondeur est inférieure à 6 m et qu'il est constitué d'un tubage de 50 mm de diamètre ou moins.

CONTRACT ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 21, 2023

Page 5 of 5

ADDENDUM No. 7

ADDENDA AU CONTRAT

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 21 avril 2023

Page 5 de 5

ADDENDA no. 7

- 2 Supports to the hydro poles on the southwest side of the site near Middle Street have been altered since the contract documents were issued. As a result, one additional hydro pole is available for removal and is to be removed as part of the work, leaving a single active pole to be protected.

All other terms and conditions remain the same.

- 2 Les supports des poteaux électriques du côté sud-ouest du site, près de Middle Street, ont été modifiés depuis la publication des documents contractuels. Par conséquent, un poteau électrique supplémentaire peut être enlevé et doit l'être dans le cadre des travaux, ce qui laisse un seul poteau actif à protéger.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.

Micheline Al-Koutsi

Senior Contract Officer / Agente principale de contrats
Procurement Services / Services de l'approvisionnement
Corporate Services Branch / Direction des services généraux